



Mettre en place un mandat de protection future

L'un des principaux objectifs d'un dirigeant est d'assurer le développement de son entreprise mais également la pérennité de son activité et la protection de ses proches en cas de force majeure. Le mandat de protection future permet d'anticiper une incapacité temporaire ou définitive du dirigeant à exercer ses fonctions et à gérer son patrimoine tant personnel que professionnel.

À quoi sert le mandat de protection future ?

Le mandat de protection future vous permet d'assurer la protection de vos intérêts personnels et patrimoniaux en désignant, à l'avance, un ou plusieurs mandataires chargés de vous représenter le jour où vous ne pourrez plus pourvoir seul à vos intérêts. C'est donc un gage de sérénité face aux aléas de la vie d'un entrepreneur.

Notre mission comprend :

- L'analyse de votre situation personnelle, familiale et patrimoniale
- L'assistance dans la réflexion sur les clauses à faire figurer dans l'acte

Nos tarifs

Sur devis préalable

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée